

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 25 MARS 1898

No 4

2258

Moyenne de notre Tirage

2258

Pour 1897

EXPEDITION DU BEURRE

La Montreal Butter and Cheese Association a envoyé à toutes les crémeries de la province de Québec une circulaire les avisant de faire leurs expéditions chaque semaine au lieu de ne les faire que tous les mois.

L'association déclare que les résultats immédiats seront plus satisfaisants et que ce sera le moyen d'augmenter notre trafic avec l'Angleterre dans de sérieuses proportions. Elle prétend aussi que ce système d'expédition hebdomadaire a eu pour effet de placer le fromage Canadien en haut de l'échelle et que le beurre Canadien pourrait atteindre la même position, au lieu de la position insignifiante qu'il occupe actuellement.

CONTRE LA SPECULATION

Il vient d'être présenté à la Chambre des Communes par M. Parnell un projet de loi intitulé :

Acte à l'effet d'empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre et du fromage ; en voici les termes.

1. Le présent acte peut être cité sous le titre : *Acte des ventes de beurre et de fromage*, 1898.

2. Le présent acte deviendra exécutoire le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

3. Quiconque, personnellement ou par l'intermédiaire d'un autre, (a) vend, ou (b) offre de vendre, ou (c) convient de vendre, ou (d) convient d'offrir en vente, du beurre ou du fromage qui, lorsque cette vente, offre ou convention est faite, n'a pas été fait et ne lui appartient pas ou n'appartient pas à quelque personne pour laquelle il est régulièrement autorisé d'agir, est coupable d'infraction et passible, sur

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an - - - - \$2 00

Canada et États-Unis un an - - - - 1 50

France et Union Postale, un an (15 francs) - - - - 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé

faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit

adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal.

conviction sommaire, des punitions suivantes :

(a) Pour une première infraction, d'une amende de cinq cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement, avec ou sans travail forcé, de pas plus de trois mois, ou de ces deux peines cumulativement ;

(b) Pour toute récidive, d'une amende de mille piastres au plus, ou d'un emprisonnement, avec ou sans travail forcé, de pas plus de six mois, ou de ces deux peines cumulativement.

4. Toute amende par le présent imposée, lorsqu'elle aura été recouvrée, sera partagée par moitié entre le dénonciateur et Sa Majesté.

5. Le Gouverneur en conseil pourra établir les règlements et nommer les officiers qu'il jugera nécessaires pour assurer la bonne exécution du présent acte ; et les règlements ainsi établis entreront en vigueur à dater de leur publication dans la *Gazette du Canada*, ou à compter de telle autre date qui sera fixée dans la proclamation lancée à ce sujet.

6. Rien de contenu au présent ne sera censé empêcher qui que ce soit qui sera régulièrement autorisé à agir pour celui ou ceux qui fourni-

ront du lait à une laiterie, beurrerie ou fromagerie, de vendre, offrir en vente ou convenir de vendre du beurre ou du fromage devant être fait à cette laiterie, beurrerie ou fromagerie.

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

Notre commerce extérieur suit une progression marquée. Si l'exercice 1896-97 indiquait une amélioration sérieuse sur le mouvement des années précédentes, l'exercice actuellement en cours de durée promet mieux encore. Nos exportations ont augmenté pendant les huit premiers mois de \$26,500,000 et nos importations de \$10,500,000, comparativement aux huit mois correspondants de 1896-97.

L'ouverture prochaine de la navigation nous promet un année exceptionnelle, d'autant plus que nous avons à vendre en abondance des grains, de la farine, des bois et des animaux, toutes choses qui font défaut cette année dans les pays européens où nos produits ont chance de trouver un facile débouché.

Cette situation prospère doit être pour le gouvernement un encouragement à doter nos ports de l'outillage qui leur manque. Avec plus de facilités pour les transports, avec plus de commodités pour le déchargement et le chargement des navires le coût des frais généraux qui incombent à la marchandise seront moins élevés et nos commerçants bénéficieront de la différence en tout ou en partie ou trouveront en vendant moins cher, à augmenter le chiffre de nos exportations.

En retour, nos importations augmenteront, car plus nous vendrons plus notre pouvoir d'achat deviendra grand.

L'Etat y trouvera son compte